



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/099
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la SCI IMMO TB, Société Civile Immobilière, dont le siège social est situé Parc Eco Normandie 76430 SAINT ROMAIN DE COLBOSC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 840 858 369, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-167 le 26 septembre 2023, portant sur la dépendance du domaine public située au Parc des Roselières, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, en vue d'une activité de génie civil et de maintenance industrielle.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, puisque que la parcelle de terrain est située en zone r du PPRT.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain brut d'une superficie de 5 817 m² située au Parc des Roselières sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : 10 ans environ à compter du 31 juillet 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-167 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.